



Question orale de M. VAN DE CAUTER : Liens entre Uccle et Linkebeek.

M. Van de Cauter rappelle qu'une charte d'amitié lie depuis de nombreuses années les communes d'Uccle et de Linkebeek.

Le Collège pourrait-il faire état des collaborations concrètes découlant de cette charte ?

Il y aurait apparemment une réunion commune des deux Collèges une fois par an. Les deux Collèges ont-ils abordé le blocage du RER vers Uccle par la commune de Linkebeek via des recours au Conseil d'Etat à l'occasion d'une de ces réunions ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que le délai entre l'introduction de cette question et la séance de ce soir n'a pas été suffisamment long pour permettre d'approfondir ce sujet avec tout le sérieux qu'il aurait mérité.

D'après M. l'Echevin Wyngaard, il n'y a pas eu de décision d'annulation des permis concernés. Si cela avait été le cas, la presse n'aurait pas manqué de le relater, étant donné qu'il s'agit d'un dossier emblématique.

Le passage à quatre voies et le blocage à hauteur de Linkebeek, par leur impact sur l'offre ferroviaire, sont effectivement susceptibles de contrarier les usagers ucclois du train.

Cependant, des travaux sont actuellement en cours ou seront entrepris pour améliorer les infrastructures, à Moensberg, Saint-Job, Carsoel, Stalle, etc.

M. l'Echevin Wyngaard confirme l'existence d'une charte d'amitié avec Linkebeek. Celle-ci ne prévoit pas de réunion commune des deux Collèges mais rien n'empêche ceux-ci de se réunir à l'une ou l'autre occasion comme cela a été le cas avec les Collèges d'Ixelles et de Forest.

En tant qu'Echevin de la Mobilité et des Travaux, M. Wyngaard a rencontré à plusieurs reprises son homologue de Linkebeek. Leurs dernières discussions portaient sur le réaménagement de la gare de Linkebeek et de ses abords, notamment du parking de dissuasion, dont les travaux commenceront en mars 2026.

Le nouveau Collège, qui va bientôt être installé, ne manquera pas de contacter le Collège de Linkebeek pour faire le point sur l'important dossier du RER.

M. Van de Cauter confirme que le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'annulation du permis d'urbanisme.

Il y aurait toutefois un accord entre Infrabel et la commune de Linkebeek sur l'élargissement du chemin de fer.

M. l'Echevin Wyngaard remercie M. Van de Cauter pour ces précieuses informations.